

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement*

*Ce formulaire completé sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 19 Mai 2014	Dossier completé le 19 Mai 2014	N° d'enregistrement F07414 P0083

1. Intitulé du projet

Aménagement de la zone d'activités de « la Sagne » sur la commune de FELLETIN.

2. Identification du maître d'ouvrage ou de bénéficiaire

2.1 Personne physique
 Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale
 Dénomination ou raison sociale : **Communauté de communes CREUSE-GRAND SUD**
 Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : **Monsieur le Président de la communauté de communes : Michel MOINE**

ACS / SIRET : **2 0 0 0 4 4 0 1 4 0 0 0 1 3** Forme juridique : **Communauté de communes**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-3 du code de l'environnement et
 déposé en annexe 1 du présent formulaire**

N° de rubrique et sous-rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération. Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : soit crée une SHON supérieure ou égale à 300 mètres carrés et inférieure à 40000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 3 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 3 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40000 mètres carrés.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Masse de projet

Aménagement d'une zone d'activités constituée de:
 Le projet de lotir sera composé au maximum de 1 lot et de 3 îlots à réaliser en deux tranches.

Tranche 1 : - lot n°1 superficie de 4402 m², se raccordant sur la voie communale n°102
 - îlots superficie de 9015 m², se raccordant sur la voie communale n°102

Tranche 2 : - îlots n°2 et n°3 de 21374 m², se raccordant sur la voie à créer à la place du chemin rural

La surface totale de ces îlots et lot est de 34791 m².
 Et un espace d'une surface de 6752m², destiné aux voiries, espaces vert et au bassin
 Pour la tranche 1 : Superficie totale aménagée: 20169 m² avec une surface de plancher maximale de 12101m² <40000m².

4.2 Objectifs du projet

- Tranche 1 : - lot n°1 superficie de 4402 m²,
 - îlots superficie de 9015 m²,
- Tranche 2 : - îlots n°2 et n°3 de 21374 m².

La surface totale de ces îlots et lot est de 34791 m².

Les parties collectives sont représentées par :

- La voirie permettant la circulation et l'accès au lot, représente une superficie de 4700 m², (3000 m² existants pour le lot n°1 et l'îlot n°1 de la tranche 1 et 1700 m² à créer pour les îlots n°3 et n°4 de la tranche 2),
- Les accotements qui seront bitumés représentent une surface de 2316 m² (réalisés pour la tranche 2),
- Les espaces verts représenté par des talus d'accotement et la surface destinée à recevoir l'ouvrage de rétention des eaux pluviales représentent une surface de 14328 m².

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le périmètre total de la zone du projet est de 55375 m²

Les travaux prévus pour une durée de 3 mois pourront être séquencés par phase. La première phase consistera à la réalisation de l'ensemble des travaux préalables à l'aménagement de la zone d'activités dont le terrassement des ouvrages de rétention des eaux pluviales. La seconde en la réalisation de l'ensemble des réseaux internes au projet (eaux pluviales, basse tension, télécom, eau potable et éclairage). La troisième consiste en la réalisation des voiries. Enfin la dernière, en la réalisation de l'ensemble des espaces verts et des divers travaux de finition.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les voiries permettront la circulation desservant les entreprises s'implantant sur les lots : vocation future : zone d'activités.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet (et le bassin versant intercepté) d'une superficie d'environ 7,96 ha est susceptible d'être concerné par la rubrique 2.1.5.0. (« Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol... ») de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Article 122-3 du Code de l'Environnement :

33° Permis d'aménager d'une ZAE sur un terrain d'assiette de 5,58 ha et de SHON <40000 m

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Tranche 1 : Le projet de zone d'activités sera composé au maximum d'un lot de 4402m ² et d'un îlot de 9015m ² . La surface totale de ces lots est de 13417m ² . Les parties collectives d'une surface de 6752m ² sont représentées par : <ul style="list-style-type: none">- l'accotement en bicouche le long de la VC N°102- les espaces verts dont une partie est destinée à l'implantation des ouvrages collectifs- le bassin de régulation d'un volume de 1344m³ <p>Tranche 2 : permis d'aménager déposé ultérieurement</p>	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La ZA projetée se situe au Nord
de la commune de Felletin le long
de la voie intercommunale VI 220

Coordonnées géographiques¹

Long. 45 ° 53 ' 38 " N Lat. 2 ° 10 ' 21,5" E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ancienne prairie de pâture – fauche annuelle

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Felletin

Le projet se situe en zone AUI. Le règlement de cette zone définit qu'il s'agit d'une zone naturelle non équipée à l'urbanisation, susceptible d'accueillir des constructions à vocation économique, artisanale ou industrielle. Cette zone peut être urbanisée au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide présente dans la parcelle n°26 ne sera pas concernée par l'aménagement et sera conservée en l'état. Cette zone accueillera le débit de fuite de l'ouvrage de régulation collectif.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir évaluation simplifiée des zones Natura 2000 en annexe 5 du DLE.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'emploi d'un brise roche, les matériaux extraits seront revalorisé après concassage – un excédent non quantifié sera évacué par l'entreprise retenue.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Apport de matériau uniquement pour les couches de formes et les matériaux bitumineux pour constituer la voirie et les accotements.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains agricoles vont être impactés par 20169 m ² représentant la voirie et les parcelles adjacentes qui se verront loties ultérieurement.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les engins de terrassement généreront du bruit. En phase d'utilisation, la circulation supplémentaire génèrera un bruit « de fond » un peu plus amplifié.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les engins de terrassement génèreront des poussières et des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'utilisation, la circulation supplémentaire génèrera des vibrations.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La voirie sera dotée d'un éclairage public de manière à sécuriser cet axe nouveau.</p> <p>Cet éclairage viendra se fondre dans le halo lumineux de la ville de Felletin. Toutefois, la nature des procédés d'éclairage sera d'une technologie plus moderne dont l'éclairage sera mieux ciblé vers le secteur du sol à éclairer.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La conception des ouvrages et la circulation routière empruntant cet axe génèrera des rejets polluants dans l'air. Polluants liées à l'émission de gaz résidus de la combustion de l'énergie fossile.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'imperméabilisation des parcelles par leur urbanisation, la pose d'un réseau de collecte des eaux pluviales vont les concentrer sur un point bas des parcelles.</p> <p>Les eaux pluviales seront traitées avant rejet au milieu naturel et ce de manière qualitative et quantitative par un ouvrage de rétention de type bassin sec équipé d'un ouvrage siphonide et d'une vanne d'obturation.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les ERU issues des parcelles à lotir ultérieurement seront traitées par les dispositifs d'assainissement individuels à mettre en place et les déchets ménagers dans chaque lot bénéficieront du réseau de collecte de la ville, les déchets spécifiques aux entreprises seront éliminées par des filières adéquates.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>A moyen terme, lorsque les parcelles seront urbanisées, 20169 m² ne seront plus à la disponibilité de l'agriculture (prairie de pâture / fauche annuelle) et seront englobé au milieu urbain de la ville de Felletin.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site d'implantation du projet se trouve sur le bassin versant d'un talweg affluent rive droite de de la Creuse : En effet, en aval du projet et au nord de la limite de propriété englobant le projet, un petit cours d'eau, non défini sur la carte I.G.N., alimente deux étangs en cascade. Ce dernier rejoint, à 550 m au nord-ouest, la Creuse.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé : Le projet de par sa taille et sa nature, est suffisamment décrit dans la notice d'impact du dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé concomitamment au dossier loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) Voir dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé simultanément à la DDT 23.	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Voir dossier déposé simultanément à la DDT 23. (voir page 10 et annexe n°7)	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Voir dossier déposé simultanément à la DDT 23. (voir annexe n°3)	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; Voir dossier déposé simultanément à la DDT 23. (voir page 7 annexe n°1, 2, 3 et 6)	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Voir intégralité du dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement avec évaluation environnementale déposé simultanément à la DDT 23.	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Fait à

CUSSAC

le

12 Décembre 2013

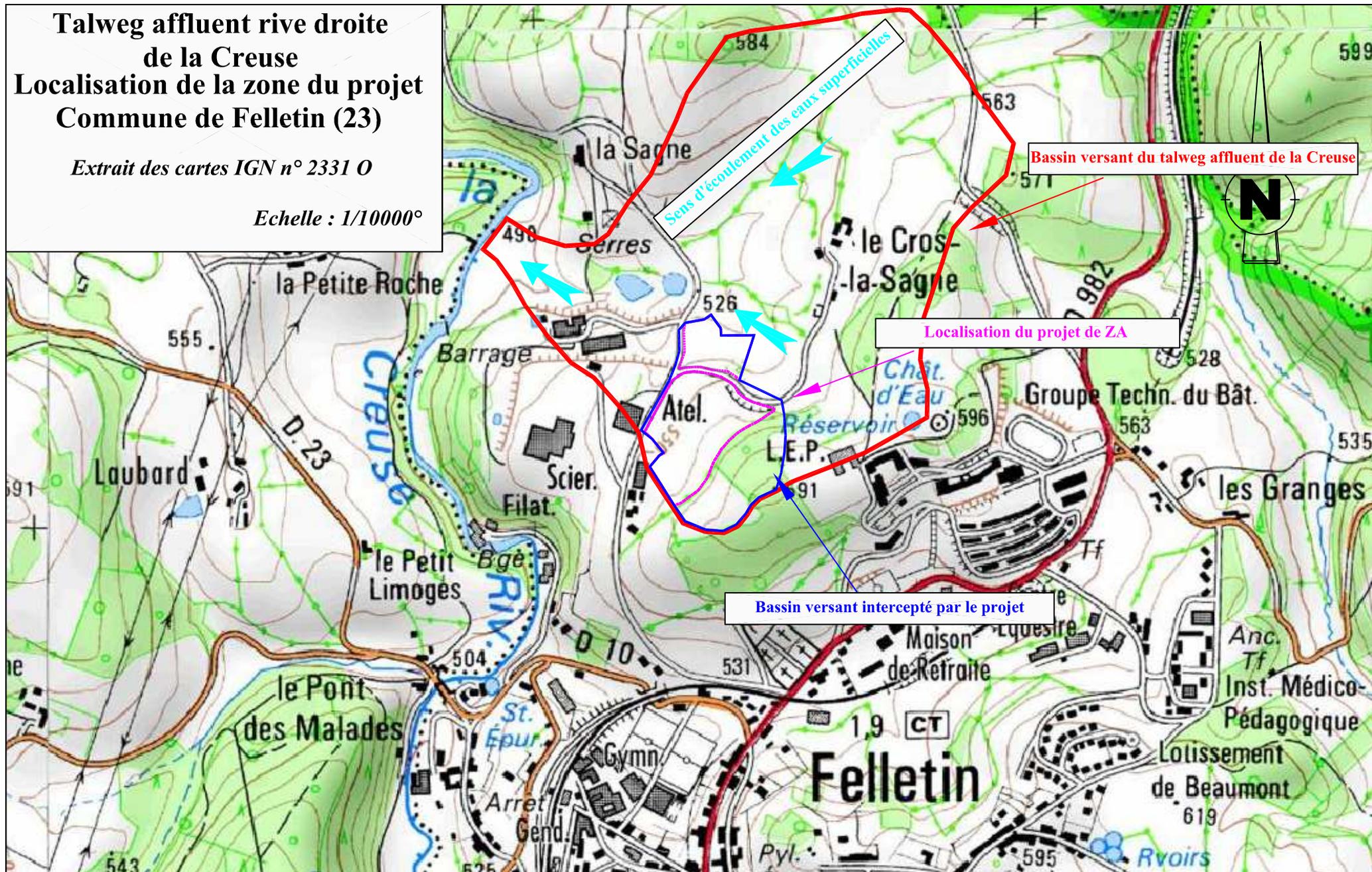
Signature

SARL Conseils
Etudes Environnement
 La Monnerie 10710 CUSSAC
 Tél : 05 55 70 99 87
 Fax : 05 55 70 99 98
 Siret : 518 801 478 00019 - Ape 7112B
 Rue du Puits de la Barre
 24470 Saint-Pardoux-la-Rivière

**Talweg affluent rive droite
de la Creuse
Localisation de la zone du projet
Commune de Felletin (23)**

Extrait des cartes IGN n° 2331 O

Echelle : 1/10000°

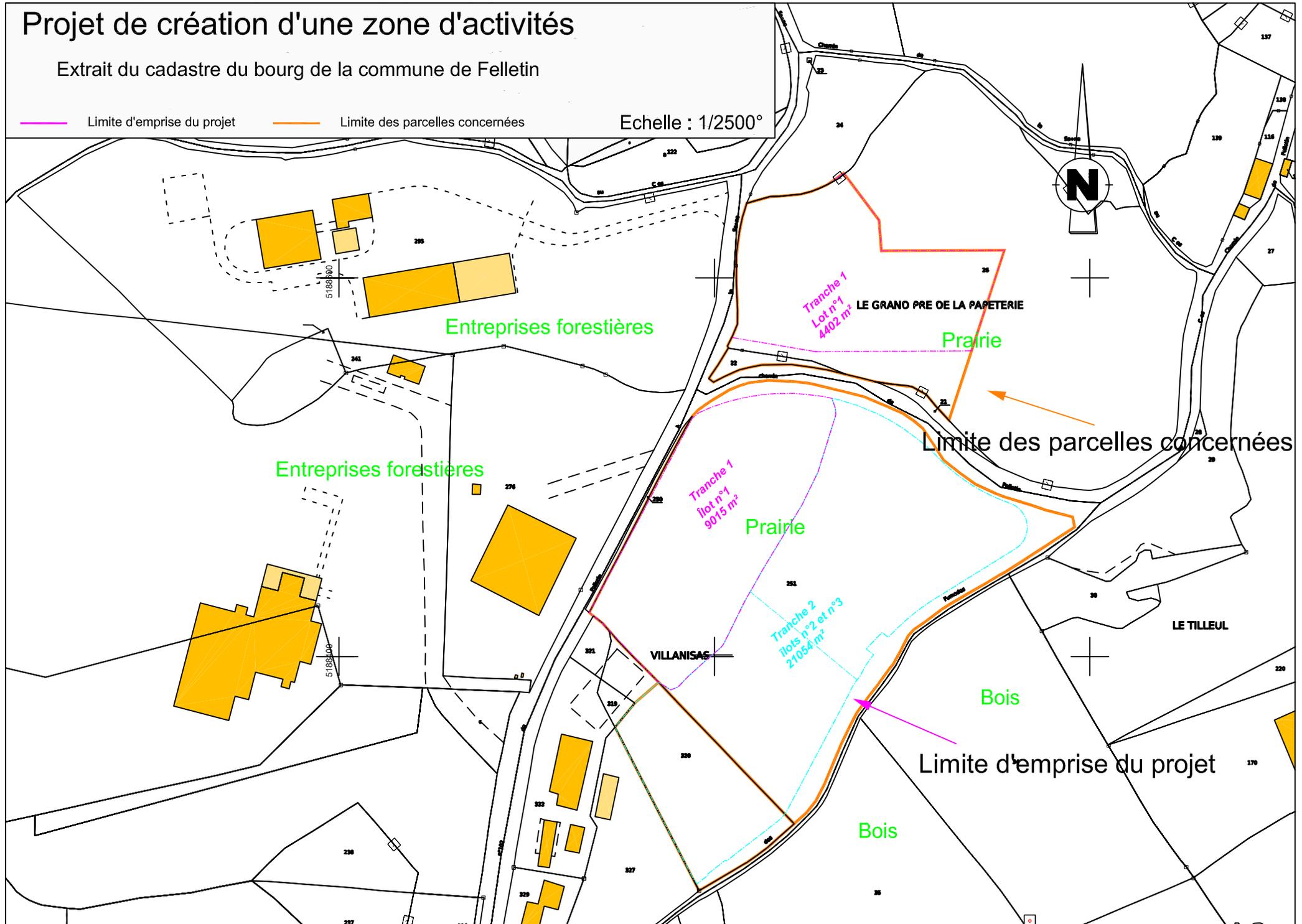


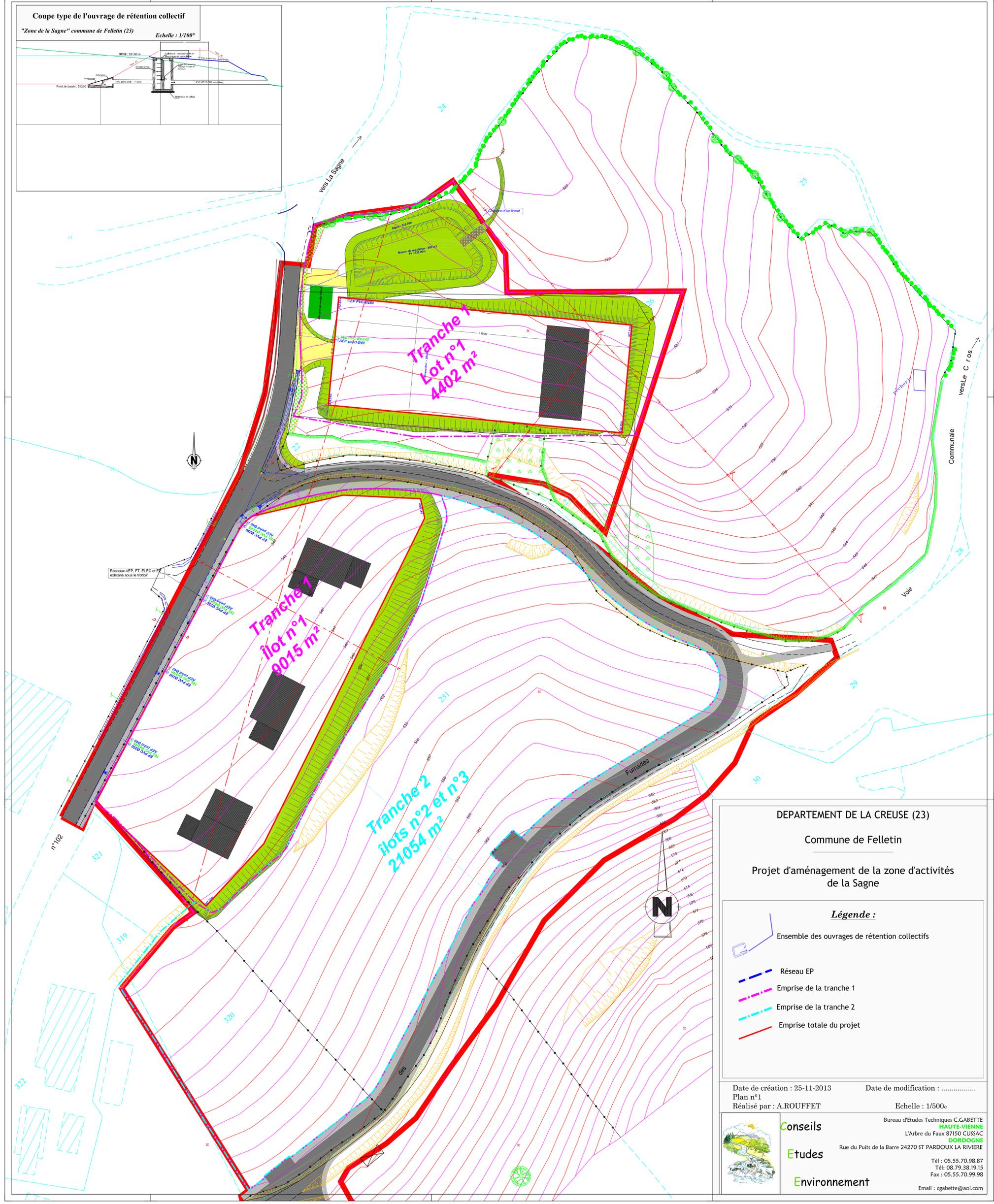
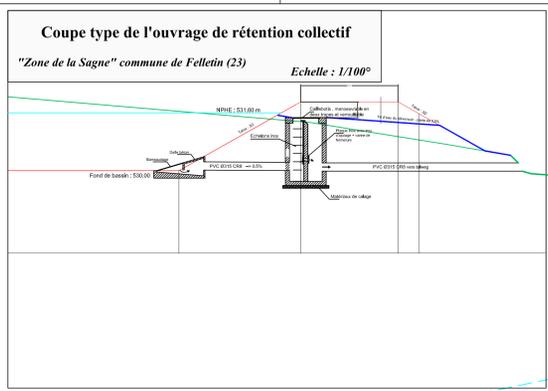
Projet de création d'une zone d'activités

Extrait du cadastre du bourg de la commune de Felletin

— Limite d'emprise du projet — Limite des parcelles concernées

Echelle : 1/2500°





DEPARTEMENT DE LA CREUSE (23)
 Commune de Felletin

Projet d'aménagement de la zone d'activités de la Sagne

Légende :

- Ensemble des ouvrages de rétention collectifs
- Réseau EP
- Emprise de la tranche 1
- Emprise de la tranche 2
- Emprise totale du projet

Date de création : 25-11-2013 Date de modification :

Plan n°1
 Réalisé par : A.ROUFFET Echelle : 1/500^e

Conseils Etudes Environnement
 Bureau d'Etudes Techniques C.GABETTE
 HAUTE-VIENNE
 L'Arbre du Faux 87150 CUSSAC
 DORDOGNE
 Rue du Puits de la Barre 24270 ST PARDOUX LA RIVIERE
 Tél : 05.55.70.98.87
 Tél : 08.79.38.19.15
 Fax : 05.55.70.99.98
 Email : cgabette@aol.com